

4 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal siégeant par voie de visioconférence le lundi 4 mai 2020, à laquelle étaient présents et s'étant identifiés individuellement:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
M. Vallier Girard, conseiller (par téléphone)
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Assiste également à la séance par voie de visioconférence Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

- Considérant que le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 est abrogé;
- Considérant que dorénavant ce dernier a été remplacé par l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 qui mentionne que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Pour ces motifs, les membres du Conseil sont réunis en visioconférence pour la tenue de ladite séance.

M. Laurent Thibeault, maire ouvre la séance en suggérant aux membres du Conseil que la prochaine séance ait lieu dans la salle du Pavillon de la montagne avec le respect de la distanciation sociale entre chaque membre du Conseil, mais toujours à huis clos et enregistrée. Un tour de table est fait et chaque membre du Conseil accepte la suggestion de M. Thibeault. Ce dernier invite Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à vérifier et acquérir l'équipement adéquat pour tenir ladite séance.

74 04-05-2020 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 74-2020

M. Laurent Thibeault, maire invite Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020;

6. Dépôt de la liste des comptes payés en avril 2020;
7. Dépôt de la liste des revenus reçus en avril 2020;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Affaires Nouvelles:
 - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois d'avril 2020;
 - b) Soumissions financement permanent du règlement d'emprunt 290-2019;
 - c) Résolution de concordance et de courte échéance emprunt de 301 700 \$;
 - d) Approbation des descriptions techniques des parcelles de rues et/ou chemins préparées par M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre;
 - e) Ratification du paiement final à la Ferme de l'Anse-aux-foins pour les deux contrats de déneigement (934,18 \$ + 1 713,13 \$) + soufflage de chemins et/ou rues (5 978,70\$);
 - f) Ratification du paiement final à Frank Villeneuve (1 575 \$) pour le contrat du chemin de l'Anse-à-la-mine;
 - g) Appel d'offres firme d'ingénierie pour la correction de ponceaux sur le chemin de l'Anse-à-la-mine;
 - h) Estimation achat et installation d'un éclairage pour le stationnement du pavillon de la montagne;
 - i) Renouvellement des assurances 2020-2021 au montant de 25 279 \$;
 - j) Vente par soumissions des équipements du parc d'amusement;
 - k) Offre de Signalisation interligne pour le balayage des rues, contrat estimé à 3 234 \$ + taxes;
 - l) Paiement de la facture intérimaire de Deloitte au montant de 10 000 \$ + taxes;
 - m) Soumissions étude géotechnique bâtiment d'accueil au quai;
 - n) Présentation du projet de règlement 295-2019 ayant pour objet le débranchement des gouttières et des drains de fondation;
 - o) Avis de motion du règlement 295-2019 ayant pour objet le débranchement des gouttières et des drains de fondation;
 - p) Avenant Tetrattech, puits #3;
 - q)
- 11 Période de questions;
- 12 Levée de la séance.

Après la lecture Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu, un sujet est ajouté à l'ordre du jour par M. Frédéric Villeneuve :
déconfinement.

75 04-05-2020 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
Résolution 75-2020

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**76 04-05-2020 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020
Résolution 76-2020**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020 au moins quarante-huit (48) avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en avril 2020, totalisant 132 559,69 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus 7) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en avril 2020, totalisant 37 206,99 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

9) Correspondance

- Une lettre de remerciements de LEUCAN pour un don offert (647\$) suite à la mise au rancart du Ford 2004;

Rapport de l'inspectrice en bâtiment 10a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2020. est déposé au Conseil (3 permis émis).

**77 04-05-2020 10b) Soumissions par billets, financement permanent du règlement d'emprunt 290-2019
Résolution 77-2020**

- Attendu que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 301 700 \$;
- Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

21 600 \$	2,26000 %	2021
22 100 \$	2,26000 %	2022
22 800 \$	2,26000 %	2023
23 400 \$	2,26000 %	2024
211 800 \$	2,26000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,26000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 600 \$	1,30000 %	2021
22 100 \$	1,40000 %	2022
22 800 \$	1,50000 %	2023
23 400 \$	1,65000 %	2024
211 800 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,12400

Coût réel : 2,29809 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD
DE SAGUENAY

21 600 \$	2,72000 %	2021
22 100 \$	2,72000 %	2022
22 800 \$	2,72000 %	2023
23 400 \$	2,72000 %	2024
211 800 \$	2,72000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,72000 %

➤ ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 301 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 290-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

78 04-05-2020 10c) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 301 700 \$ qui sera réalisée le 12 mai 2020

Résolution 78-2020

➤ ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 301 700 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
290-2019	301 700 \$

- ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;
- ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 290-2019, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	21 600 \$	
2022.	22 100 \$	
2023.	22 800 \$	
2024.	23 400 \$	
2025.	24 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	187 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 290-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

79 04-05-2020 10d) Approbation des descriptions techniques des parcelles de rues et/ou chemins préparées par M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre
Résolution 79-2020

- Considérant que le Conseil municipal, par la résolution 06-2020 a confié un mandat de descriptions techniques afin de régulariser des parcelles de rues et/ou chemins dans la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord à M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre;
- Considérant que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour les voies de circulation énumérées ci-dessous :

Nom du Chemin	Désignation cadastrale Circonscription foncière de Chicoutimi	Désignation Cadastré du Québec	Minute
Rue de la Montagne	Une partie du lot 12C et des parties des lots 10, 11B et B du rang C, cadastre du Canton de Saint-Germains	6 089 432 6 089 433 6 089 434	9839
Rue des Artisans	Une partie des lots 10 et 11B du rang C, cadastre du Canton de Saint-Germains	6 088 531	9842
Rue de la Descente-des-Femmes	Une partie des lots 42 et 43 du rang 2, une partie des lots 1, 2A, 3A, 4A, 5A, 5B et 7A et des parties du lot 7B du rang A, une partie des lots 5, 6 et 7 B et des parties des lots 8A, 9A et A3 du rang B et une partie du lot 10 du rang C, cadastre du Canton de Saint-Germains	6 089 426 6 089 427 6 089 428 6 089 429 6 089 440 6 089 441 6 089 442	9846
Chemin du Tableau	Une partie du lot 50 et des parties du lot 49 du rang 2 / une partie du lot 1B du rang H du cadastre du Canton de Saint-Germains / une partie du lot A-1 et des parties du Bloc A du rang 1, une partie des lots 1A, 2A, 3, 5B, 7B, 8B, 9A, 10, 13, AA et BB et des parties des lots 4, 6B, 14, 15 du rang 2 et une partie des lots 10, 11A, 13 et des parties du lot 12A du rang 3 du cadastre du Canton de Durocher	6 089 377 6 089 378 6 089 379 6 089 381 6 089 390 6 089 391 6 089 421	9847
Chemin de la Tour	Une partie des lots 11A, 12A, 13, 14 et 15 du rang 3, cadastre du Canton de Durocher	6 089 382	9848

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'approuver les descriptions techniques telles que préparées par M. Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre présentées ci-dessus.

- 80 04-05-2020 10e) *Ratification du paiement final à la Ferme de l'Anse-aux-Foins pour les deux contrats de déneigement (934,189 \$ + 1 713,13 \$) + soufflage de chemins et/ou rues (5 978,70 \$)***
Résolution 80-2020

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement final de la Ferme de l'Anse-aux-foins au montant total de 8 626,01 \$ incluant la retenue sur le dernier versement des deux contrats de déneigement.

- 81 04-05-2020 10f) *Ratification du paiement final à Frank Villeneuve (1 575\$) pour le contrat de déneigement d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine, hiver 2019-2020.***
Résolution 81-2020

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement final de M. Frank Villeneuve pour le contrat de déneigement d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-mine, saison hivernale 2019-2020 au montant de 1575 \$.

- 82 04-05-2020 10g) *Appel d'offres firme d'ingénierie pour la correction de ponceaux sur le chemin de l'Anse-à-la-mine***
Résolution 82-2020

- Considérant qu'il y a lieu de remplacer et/ou corrigé certains ponceaux sur le chemin de l'Anse-à-la-mine le long du lac portant le même nom;
- Considérant que pour ce faire, il faut déposer une demande de C. A. auprès du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;
- Considérant que cette demande doit être préparée par un ingénieur;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation à des firmes d'ingénierie pour ledit projet de remplacement et/ou de correction.

- 83 04-05-2020 10h) *Estimation achat et installation d'un éclairage pour le stationnement du pavillon de la montagne***
Résolution 83-2020

- Considérant que Mme Maryse Girard, directrice générale a demandé à une entreprise électrique un estimé pour l'achat et l'installation d'un éclairage adéquat pour le stationnement du pavillon de la montagne;
- Considérant que cet estimé dépasse largement le budget prévu et que de plus l'installation et le branchement électrique ne sont pas inclus;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de prioriser l'achat de lampes solaires à détecteur de mouvement pour éclairer une partie du stationnement situé près de l'entrée principale plutôt qu'un éclairage permanent trop coûteux.

84 04-05-2020 10i) *Renouvellement des assurances 2020-2021 au montant de 25 279 \$ avec le groupe Ultima de la Mutuelle des municipalités du Québec. Résolution 84-2020*

M. Vallier Girard propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurances avec le Groupe Ultima de la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 25 279,00 \$ tel que proposé.

85 04-05-2020 10j) *Vente par soumissions des équipements du parc d'amusement Résolution 85-2020*

- Considérant que la Municipalité a procédé à l'achat de nouveaux modules pour le parc d'amusement;
- Considérant que la préparation du terrain et l'installation des nouveaux modules se fera d'ici le mois de juin;
- Considérant qu'il faut procéder au démantèlement de la majorité des modules au préalable;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'offrir par avis public la vente des équipements usagés du parc d'amusement.

86 04-05-2020 10k) *Offre de signalisation Inter-lignes pour le balayage des rues, contrat estimé à 3 234 \$ + taxes Résolution 86-2020*

- Considérant que l'entreprise Signalisation Inter-lignes offre à la Municipalité de procéder au balayage des rues pour un montant de 3 234 \$ + taxes représentant 22 heures de camion balai mécanique et 11 heures de camion à l'eau au tarif de 98 \$/heure;
- Considérant qu'une partie de ces frais, 2 422,48\$, seront remboursés par le ministère des Transports pour la rue du Quai;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de balayage des rues à l'entreprise Signalisation Inter-lignes au montant proposé.

87 04-05-2020 10l) *Paiement de la facture intérimaire de Deloitte pour l'audit des états financiers terminés le 31 décembre 2019 au montant de*

10 000 \$ + taxes.

Résolution 87-2020

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la facture intérimaire de l'entreprise Deloitte au montant soumis.

**88 04-05-2020 10m) Soumissions étude géotechnique pour le bâtiment d'accueil au quai
Résolution 88-2020**

- Considérant que Mme Maryse Girard, directrice générale a fait parvenir à trois firmes un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique afin de confirmer l'intégrité structurale du mur de soutènement construit en 1964 et l'impact du projet de construction à proximité, sur ledit mur;
- Considérant que la firme devra également effectuer un rapport de l'état de la situation relatif à l'érosion et la stabilité du site;
- Considérant qu'une seule a répondu à l'appel d'offres :

Englobe pour un montant de 2 475 \$ + taxes.

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de l'entreprise Englobe, telle que présentée au montant de 2 475 \$ + taxes.

Présentation du projet de règlement 295-2020 **10n)** M. Michel Blackburn, conseiller fait la présentation d'un projet de règlement ayant pour objet le débranchement des gouttières et des drains de fondation.

Avis de motion Règlement 295-2020 **10o)** M. Claude Riverin, conseiller donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 295-2020 ayant pour objet le débranchement des gouttières et des drains de fondation.

**89 04-05-2020 10p) Avenant contrat Tétratech, puits #3
Résolution 89-2020**

- Considérant que le contrat de plans et devis pour le raccordement du puits #3 au réservoir a été donné à la firme Tétratech pour un montant de 65 619 \$;
- Considérant que suite au rapport de l'hydrogéologue certains aspects doivent être modifiés afin de répondre aux recommandations de l'hydrogéologue pour le branchement du puits, la conduite de vidange et la logique de contrôle;

- Considérant que le système d'instrumentation et de contrôle a besoin d'être remplacé afin d'améliorer l'efficacité et la fiabilité des données de consommation et de débit;
- Considérant qu'il y a lieu de remplacer les démarreurs des puits P-1 et P-2 pour des démarreurs à fréquence variable;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé de Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant de Tétratech au montant de 17 129 \$ + taxes pour toutes les modifications à réaliser pour le projet du puits #3.

90 04-05-2020 12) Levée de la séance
Résolution 90-2020

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 20 h 10.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire